

Département du FINISTÈRE

Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à 19 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Nombre de conseillers : 19

Présents : 16 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Jonathan LE GOFF, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Pauline SALAÛN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.

Excusés : 3 : Audrey LE CALVÉ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Sylvain LECONTE qui a donné procuration à Aurore LANGLAIS et Jérémy PERRON qui a donné procuration à Stéphane MARION.

Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ.

DÉLIBÉRATION 2026/51

SOLLICITATION DU DÉPARTEMENT POUR LA TRANCHE 2 DES TRAVAUX DE LA RUE DE MELLAC

La voie communale n°5 dessert, depuis le centre bourg, l'est de la commune et mène à la commune limitrophe de Mellac. Sur cet axe, les problématiques rencontrées sont nombreuses et variées. Dans une démarche de concertation menée par la municipalité, les riverains ont eu l'occasion de s'exprimer sur les difficultés rencontrées et les propositions faites pour y remédier : forte fréquentation des véhicules, vitesse excessive enregistrée sur notre radar pédagogique, étroitesse de la voie, cheminement piétons non sécurisé...

Pour répondre à ces problématiques, des aménagements ont été réalisés, en 2025, en limite d'agglomération: implantation d'une écluse, sens de circulation prioritaire des véhicules, pose de bordures en béton, matérialisation au sol...

Il est dorénavant nécessaire de poursuivre ses aménagements sur le second tronçon, le plus proche du carrefour avec la RD 22: aménagement d'une seconde écluse, réfection chaussée et pose de bordures, modification du sens de circulation, création de bande podotactile, signalisation adaptée...

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée d'y mener les travaux d'aménagement et de sécurisation attendus. L'estimatif du projet et les modalités de financement pourraient ainsi s'établir :

Travaux et réfection	Dépenses estimées HT	Partenaire sollicité	Montant - %
Matériels, études et travaux	52 000	Département - Pacte Finistère 2030	44 000 - 78%
Achat d'une bande de terrain pour sécurisation du cheminement piétons	4 000	Commune Autofinancement	12 000 - 22%
TOTAL	56 000	TOTAL	56 000 - 100%

Considérant la nécessité et l'importance de poursuivre les aménagements à mener pour la sécurisation de la rue de Mellac,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Par 19 voix POUR

APPROUVE la poursuite de la sécurisation de la rue de Mellac - phase2 - ainsi que le plan de financement s'y rapportant,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien ces investissements, et notamment auprès du Département, au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 29 septembre 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE